Compte rendu d'activité parlementaire
septembre 2007

Session 2006-2007 : une activité parlementaire à l'écoute des citoyens

La Loi de finances pour 2007 et les textes législatifs votés au cours de cette session parlementaire ont eu une visibilité médiatique limitée… car durant cette période – surtout au 1er semestre 2007 – les projecteurs ont été orientés prioritairement sur les enjeux des présidentielles et des législatives.
Le fait est que ces périodes électorales de forte intensité se révèlent d'une très grande richesse pour l'exercice d'un mandat parlementaire.
Car l'activité politique s'exerce au service des citoyens et en réponse à leurs préoccupations.
Or, si les nombreux débats électoraux comportent parfois des excès, ils n'en sont pas moins un formidable moyen de respiration démocratique. Je trouve pour ma part cette période de débats très utile et très fructueuse et c'est en m'appuyant sur les préconisations les plus pertinentes de la démocratie participative que je peux plus efficacement être au parlement un relais utile des attentes de terrain du Finistère.

François MARC

Sommaire

Page 2 : Point sur les textes intéressant les collectivités
Pages 3 et 4 : Activités législatives
Page 5 : Vie locale
Page 6 : Communication, infos aux élus

La charge des Maires s'étoffe encore

L'acte II de la Décentralisation n'a pas conduit à d'importants transferts de compétences aux communes. Néanmoins, de nombreux textes de Lois votés au cours des cinq années passées ont touché à leurs domaines de compétences : c'est par exemple vrai pour la Loi SRU, la Loi sur le Logement, les questions de sécurité et de lutte contre la délinquance ou encore la Loi sur l'eau…
Dans tous ces domaines, le rôle des maires a été précisé et élargi.
Le processus de Décentralisation a par ailleurs généré des effets induits qui ont des répercussions sur la vie des communes. A ce sujet, le Sénat a organisé le 1er février dernier, une conférence débat sur les aspects politiques et financiers de la Décentralisation. A cette occasion, Dominique REYNIE a communiqué les résultats d'une enquête menée auprès de 453 maires au sujet des effets de la Décentralisation. Deux résultats ont particulièrement été mis en avant : tout d'abord, la crainte du désengagement de l'Etat au niveau des DDE et DDAF, qui fournissaient jusque là un conseil gratuit ; En second lieu, des inquiétudes sur les sources habituelles de financement des projets communaux du fait d'un alourdissement des budgets des Régions et Départements par les compétences transférées. En définitive, l'observatoire sénatorial de la Décentralisation qui a organisé cette conférence débat a constaté que durant ces dernières années, les maires étaient devenus porteurs de davantage de responsabilités, mais aussi de préoccupations. Il faut noter que les élus ne se plaignent pas, mais, à juste titre, ils font valoir leurs difficultés à remplir leur tâche dans toute la dimension incluant leur statut, leur protection sociale ou le niveau des indemnités.
Une évolution législative paraît dès lors à envisager.

TEXTES ADOPTÉS EN 2006-2007 INTÉRESSANT LES COLLECTIVITÉS

Durant la mandature, plusieurs lois votées concernent directement les collectivités. Les débats parlementaires ont été particulièrement copieux sur les textes relatifs à l'eau, au logement, à la fonction publique territoriale,…

Loi portant engagement national pour le logement

Comportant un ensemble de mesures juridiques, fiscales et financières destinées à augmenter l'offre de logements, favoriser l'accession sociale à la propriété et améliorer la qualité de l'habitat des foyers les plus modestes, ce texte comprend, en particulier, un important dispositif en direction des collectivités territoriales afin de les inciter, directement ou indirectement, à développer leur politique de construction de logements.

Loi n 2006-872 du 13 juillet 2006

LANDERNEAU le 28 mars 2007 : Réunion "logement" du 28 mars 2007 avec François MARC, Thierry REPENTIN, rapporteur spécial et Jean Pierre CAROFF.

Avancées obtenues par les sénateurs socialistes :

- Majoration de taxe foncière sur les propriétés non bâties afin de lutter contre la rétention foncière
- Possibilité pour les communes d'instaurer une taxe forfaitaire sur les cessions de terrains nus rendus constructibles
- Exonération de taxe sur les plus-values lorsqu'un particulier cède son bien à une collectivité territoriale pour y réaliser du logement social
- Evaluation des dispositifs fiscaux type « Robien » et « Borloo » par rapport du gouvernement devant le Parlement le 15 septembre 2007 au plus tard
- Compensation intégrale par l'Etat de l'exonération de TFPB dont bénéficient les nouveaux logements sociaux pendant quinze à vingt ans
- Application de la TVA à taux réduit sur les réseaux de chaleur
- Majoration du coefficient d'occupation des sols pour les programmes comprenant au moins 50% de logements sociaux
- Possibilité de déterminer une part minimum de logements sociaux dans chaque nouveau programme immobilier
- Création d'un établissement public foncier local facilitée
- Gratuité de la transmission aux collectivités locales des informations foncières détenues par l'administration fiscale.

Loi relative aux parcs naturels marins

Grâce à un amendement des sénateurs socialistes finistériens, les collectivités disposeront de la majorité au conseil de gestion. Comme dans un parc naturel traditionnel, l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes qui s'associent à la gestion du parc naturel marin veillent à la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils y consacrent avec les orientations et les mesures du plan de gestion.

Carte officielle du projet de parc marin d'Iroise

Loi n°2006-436 du 14 avril 2006

Loi relative à la prévention de la délinquance

D'inspiration "sécuritaire", ce texte fourre-tout touche à des aspects aussi divers que le secret professionnel des travailleurs sociaux, la réforme de l'internement psychiatrique ou le régime des mineurs délinquants. Il donne au maire, conforté dans son rôle de pivot de la prévention de la délinquance, de nouvelles possibilités d'action en matière de contrôle social de ses administrés.

Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007

Loi relative à la fonction publique territoriale

Ce texte instaure notamment un droit individuel à la formation (DIF), et le principe de la formation professionnelle tout au long de la vie. Il consacre le rôle du CSFP, instance représentative de toute la fonction publique territoriale, voulu par les sénateurs et maintenu par les députés.

Loi n° 2007-209 du 19 février 2007

Loi sur l'eau et les milieux aquatiques

Répondant à l'obligation de transposition de la directive de décembre 2000 sur le « bon état écologique des eaux » en 2015, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques apporte des outils nouveaux (tout en renvoyant la mise en application à d'hypothétiques décrets).Si la loi reconnaît le droit d'accès pour tous à l'eau potable, renforce la gestion locale et partagée de la ressource en eau à travers les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), donne des outils nouveaux aux maires pour gérer les services publics de l'eau et de l'assainissement et améliore la transparence de la gestion des services publics d'eau et d'assainissement, elle ne satisfait cependant pas totalement les acteurs locaux. Après deux ans de débats parlementaires, la loi sur l'eau contient en effet un certain nombre de lacunes en particulier en matière de répartition des compétences ou de partage de la charge financière de préservation de la qualité.

Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006

Le rôle de la commission des finances

En réunion à la commission des finances présidée par Jean ARTHUIS

Constituant l'une des six commissions permanentes du Sénat, la commission des finances rapporte les projets et propositions de loi à caractère économique et financier, dont les projets de loi de finances, et exerce des missions de contrôle budgétaire sur la bonne utilisation des fonds publics. Dans ce cadre, chaque membre de la commission des finances du Sénat, de la majorité comme de l'opposition, est rapporteur spécial au nom de la commission des finances sur une partie des dépenses du budget de l'Etat. François MARC est, avec son collègue Michel MOREIGNE, rapporteur spécial des crédits de la mission "Direction de l'action du gouvernement" qui regroupe la plupart des dépenses relevant des services du Premier ministre.

Contrôle budgétaire

Il a par ailleurs mené des missions de contrôle budgétaire : en 2007, sur les commissions et instances consultatives ou délibératives placées auprès du Premier ministre ; en 2006, sur le Centre d'analyse stratégique (commissariat général du Plan) ; en 2005, sur la Direction générale de l'administration et de la fonction publique ; en 2004, sur le Conseil supérieur de l'audiovisuel et la Documentation française.

Direction de l'Action du gouvernement

En tant que rapporteur spécial des crédits de la mission "Direction de l'action du gouvernement", François MARC a audité cette année deux structures rattachées au Premier Ministre : la Commission d'équivalence pour le classement des ressortissants de la Communauté européenne, dont l'objet est d'établir des équivalences entre les grades et les corps de fonctionnaires au sein de la fonction publique en Europe ; et la Commission Interministérielle d'Etude pour l'Exportation du Matériel de Guerre (CIEEMG), qui siège au Secrétariat général de la Défense nationale et valide la régularité de l'exportation du matériel de guerre.

A la suite à ces deux audits, André SANTINI, Secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique a été entendu par la Commission des Finances, le 19 juillet 2007, et interrogé par le sénateur, rapporteur spécial, sur les crédits alloués à ces deux missions.

François MARC lors de l'audition d'André SANTINI, le 19 juillet 2007

Après le débat au Sénat sur le paquet fiscal, les collectivités locales et territoriales n'auront pas à contribuer au financement du "bouclier fiscal"

Présenté en urgence au Parlement, le Projet de Loi travail, emploi, pouvoir d'achat (TEPA) a été examiné par le Sénat du 23 juillet au 1er Août. François MARC s'est particulièrement impliqué dans l'examen de ce paquet fiscal. Il est intervenu en séance sur plusieurs thèmes majeurs : la suppression des droits de mutations et donations, l'extension du bouclier fiscal de 60 à 50 %, ou encore l'encadrement des parachutes dorés.

Au cours de l'examen du Projet de Loi, le Sénateur finistérien a eu la satisfaction de voir le rapporteur général, Philippe MARINI, se rallier au nom de la Commission des Finances, à l'une de ses propositions. Et pas des moindres puisqu'il s'agissait de sortir explicitement les collectivités locales du financement du bouclier fiscal.

Le bouclier fiscal consiste à rembourser les contribuables qui auraient payé plus de 50% de leur revenu sous forme d'impôts de toutes sortes. Il était dès lors prévu que toutes les collectivités soient, avec l'Etat, redevables de la quote-part correspondant aux impôts qu'elles ont prélevés.

François MARC avait fait partie de ceux qui, dès décembre 2005 lors de l'introduction du premier bouclier fiscal dans la loi de Finances, avaient demandé au gouvernement de ne pas faire supporter le coût du bouclier fiscal aux collectivités. Un amendement du groupe socialiste présenté à cette époque avait été rejeté par la Commission des Finances et par la majorité sénatoriale.

Le Projet de Loi TEPA a été l'occasion de revenir sur le mécanisme profondément injuste de cette mesure. Alors qu'on s'apprêtait à prélever 75 millions d'euros sur les ressources des collectivités, la proposition de François MARC et des socialistes a été reprise par Philippe MARINI, Rapporteur général et votée par l'ensemble des Sénateurs malgré l'opposition du gouvernement. Le Sénateur MARC s'est réjoui qu'aucune collectivité n'ait à supporter sur ses recettes la mise en œuvre du bouclier fiscal, l'Etat s'engageant à prendre en charge sur son propre budget la totalité du coût de cette mesure.

RLEMENTAIRES

François MARC a été très actif lors de l'examen du **Projet de Loi pour développement de la participation et de l'actionnariat salarié**. Il est intervenu à plusieurs reprises par voie d'amendement sur ce texte important. Il est d'ailleurs présenté avec succès un amendement visant à préserver le nombre d'administrateurs représentant les salariés (actionnaires) au sein des Conseils d'Administration.
Le groupe socialiste a également obtenu que les ouvriers d'État employés par l'entreprise DCN puissent bénéficier de la participation au sein de leur entreprise. Le gouvernement n'a pas donné suite pour le moment.

Nombreuses questions au Gouvernement portant notamment sur :

L'intercommunalité, *QE n° 25718*
François Marc a interrogé le ministre délégué aux collectivités territoriales sur les missions dévolues aux commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI) et les initiatives que le gouvernement envisage de prendre pour **tendre à une optimisation de la coopération intercommunale.**

Les déchets, *QE n° 25985*
La ministre de l'écologie et du développement durable est là interrogée sur la mise en place d'une **commission départementale des matériaux**. En effet, la question des extractions de matériaux dans le département est actuellement traitée indépendamment de la question du recyclage des déchets inertes, matériaux du bâtiment en particulier.

Le classement du département du Finistère en zone de faible densité médicale, QE n° 00459
En attente de réponse du Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports

Le niveau des pensions de vieillesse des personnes handicapées, QE n° 00566
En attente de réponse du Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité.

François MARC à l'origine d'une proposition de loi sénatoriale sur la réforme des finances locales

Cette Proposition de loi d'orientation sur les finances locales, relative à la solidarité financière et à la justice fiscale a été déposée début septembre 2007. Comme beaucoup d'élus, le Sénateur MARC a pris acte du contexte douloureux et souvent contesté de la décentralisation. Il existe aujourd'hui un trop grand décalage entre l'importance du mouvement de décentralisation institutionnelle engagé depuis 25 ans, et les carences de la décentralisation financière qui l'accompagne.

Tous les spécialistes s'accordent à penser que le système financier local risque la surchauffe. Quant aux dotations, compensations et dégrèvements de l'Etat, ils sont opaques, complexes et impuissants à réduire de manière significative les écarts de richesses entre collectivités, en particulier au niveau des communes.
Partant de ce constat, et, fort des récents travaux qu'il a animés au sein du groupe socialiste du Sénat, F. MARC a conçu cette Proposition de loi en la faisant reposer sur deux piliers : le renforcement de la solidarité financière entre les territoires et la modernisation des impôts locaux, dans le sens d'une plus grande justice fiscale.
Le sénateur propose notamment que les écarts de ressources entre collectivités soient plus efficacement cadrés et que soit mis en place un "fonds de solidarité départemental "afin de gérer les inégalités de ressources fiscales entre collectivités (dispositif de péréquation horizontale).

"Une réforme du système financier local est aujourd'hui nécessaire pour éviter la surchauffe."
Citation Proposition de Loi

Missions parlementaires

Ci contre, à l'occasion d'une mission de 3 jours à Jérusalem et en territoire palestinien sur la question de la recherche des chemins de la paix dans le conflit israélo-arabe, François MARC a pu échanger avec Shimon PERES, actuel Président de l'Etat d'Israël.

VIE LOCALE

Le suivi de la langue et de la culture bretonne

Rencontre au CSA pour la promotion des langues bretonnes sur les ondes

Rencontre au CSA le 21 mars 2007

Le mercredi 21 mars 2007, François MARC a obtenu l'organisation d'une rencontre au CSA au sujet de la diffusion de la langue bretonne sur les ondes. Alain MEAR, Conseiller du CSA et Président du groupe de travail Radio Analogique, a ainsi reçu une délégation bretonne constituée au nom du Conseil général, de la Région et de radios bretonnantes dont en particulier ARVORIG FM. Des avancées significatives ont été obtenues du CSA notamment en ce qui concerne l'augmentation de puissance des émetteurs.

Une fréquence sur Brest : Arvorig FM reprend espoir

Extrait du Télégramme du 23 mars 2007

Klaskerien ha treizherien sonjoù : Intervention en breton lors de la remise des prix de l'opération « Quêteurs de mémoire » qui a pour but de préserver l'héritage de la langue bretonne en la faisant vivre à travers les échanges entre deux génération de bretonnants. En 2006/2007, ce lien intergénérationnel entre néo bretonnants et « anciens » a bien fonctionné pour 1000 jeunes Finistériens issus de 42 écoles pour la seconde édition de l'opération « Quêteurs de mémoires ».

L'intérêt porté à la jeunesse

François MARC dans les écoles

Dans le cadre de l'opération "Sénat Junior", François MARC s'est rendu à plusieurs reprises, à la demande des enseignants, dans le primaire. Ci-dessous, plusieurs rencontres pédagogiques de ce type, à LA MARTYRE (*en haut*), à KERSAINT PLABENNEC (*en bas*) et à PLOUGASTEL DAOULAS.

Inauguration de la Maison de l'enfance à BRIEC le 12 juillet 2007

Plougastel-Daoulas

Ouest France du 6 avril 2007

Des élèves de CM1 rencontrent un sénateur

Comment travaille un sénateur ? Comment se vote une loi ? Les élèves de CM1 de Mme Le Guern, à Goarem Goz, ont posé ces questions au sénateur, François Marc, lors de sa venue dans leur classe. Les jeunes élèves participent à un concours organisé par Mon Quotidien où ils doivent faire des propositions pour améliorer l'école, l'environnement...

Même s'ils étaient plus préoccupés par des questions d'ordre pratique, quelques propositions de loi ont été faites à l'élu : limiter le temps passé devant la télé ou encore ne pas dépasser 15 élèves par classe. Cette intervention qui a duré 1 h 30, est la première du genre dans l'école. Elle a fait l'objet d'un travail préparatoire dans la classe. Nul doute que cette initiative permettra aux écoliers de mieux comprendre le fonctionnement de la démocratie en France.

François Marc, sénateur, au milieu des élèves de CM1 de Goarem Goz.

Aménagement et développement économique

à l'inauguration du chantier du pont de Térénez, le 19 avril 2007

Forum de l'algue

Dimanche 22 juillet 2007, François MARC a, à l'invitation du Maire, inauguré à LANILDUT le Forum de l'Algue, manifestation haute en couleurs qui vise à mettre en avant toute la filière d'exploitation des algues marines. Les eaux bretonnes abritent plus de 500 espèces d'algues. Environ 700 tonnes sont récoltées chaque année en Bretagne (première zone de production de l'hexagone), ramassées par une cinquantaine d'exploitants maritimes. LANILDUT est le 1er port goémonier en Europe.

COMMUNICATION / INFORMATIONS AUX ELUS

Le blog : outil de communication incontournable !

Grâce aux possibilités offertes par Internet, le blog offre une opportunité exceptionnelle d'échanges interactifs. Le blog de François MARC lui permet ainsi de réagir à l'actualité, mais aussi de développer des idées, de les faire connaître et d'entamer le dialogue avec un large public. A côté des sujets politiques, parlementaires ou économiques, on retrouve de forts thèmes locaux, comme la décentralisation, les finances locales ou des événements marquants du Finistère.

Le nombre de visiteurs sur le blog est en progression constante depuis l'ouverture en mars 2007, et vous êtes vous aussi invités à consulter le blog de François MARC et à poster vos commentaires en ligne.

Le blog de François MARC est ouvert depuis mars 2007 : http://www.francois-marc.com/blog

Naturellement, le site Internet http://www.francois-marc.com/ continue à procurer des infos…

De quelles réformes fiscales la France a-t-elle besoin ?

Proposition de Dominique STRAUSS KAHN, Didier MIGAUD et François MARC (accessible sur le blog)

La récente campagne des présidentielles a été l'occasion d'un débat approfondi sur les questions de Finances publiques et de fiscalité. Sollicités par la candidate socialiste, François MARC a apporté sa contribution à la proposition commune formulée avec ses collègues D. STRAUSS KAHN et D. MIGAUD. Le fil conducteur de leurs propositions porte sur l'adaptation de la fiscalité française aux exigences lourdes de compétitivité de notre économie. Sont particulièrement énoncées les dispositions souhaitables en vue de réduire l'ampleur de la dette publique, stabiliser les prélèvements obligatoires, réduire les niches fiscales et apporter plus de transparence et de justice dans le système fiscal français.

Une préoccupation clairement affirmée porte sur la nécessité de conjuguer au mieux la fiscalité avec les principes essentiels de développement durable. Sont par exemple préconisées une TVA favorisant les produits respectueux de l'environnement ainsi que la mise sur pied d'une "taxe Carbonne".

CONTACTS

Permanence :
Julie BINOIS et
Caroline BREMOND
2 Rue de la Mairie
29800 LA ROCHE-MAURICE
Tél. : 02 98 20 48 70
Fax : 02 98 20 48 74
Francois.MARC1@wanadoo.fr

Sénat :
Lucie SAYAG
15 Rue de Vaugirard
75006 PARIS
Tél. : 01 42 34 43 75
Fax : 01 42 34 43 77
f.marc@senat.fr

Des notes d'informations disponibles pour les élus locaux

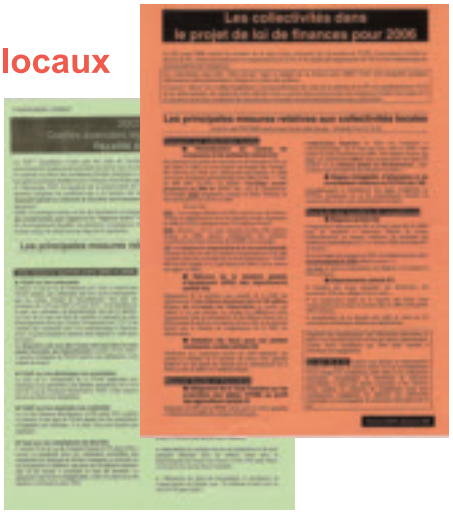

Tout au long de l'année, François MARC informe les élus des évolutions législatives et réglementaires à travers l'envoi de notes explicatives. Vous pouvez ainsi retrouver, sur le blog de François MARC, les deux notes suivantes, adressées aux élus du Finistère, cette année :

- Note de janvier 2007 relative au budget,
- Note d'avril 2007 sur la fiscalité écologique, dressant le bilan des dispositions adoptées ces cinq dernières années en la matière. On sait à quel point la préoccupation du développement durable pèse aujourd'hui sur les exigences d'action politique. La fiscalité peut constituer à cet égard un outil efficace d'incitation et de régulation de la sphère économique et des comportements des agents pollueurs.

Conception et réalisation : François MARC - Imprimerie CLOITRE - SAINT THONAN